



COMITE DU 09 SEPTEMBRE 2020

DELIBERATION N°	C2020	09	09	03
------------------------	--------------	-----------	-----------	-----------

- Date d'envoi de la convocation à la séance : 03 septembre 2020
- Nombre de membres en exercice : 64
- Nombre de membres présents : 52
- Nombre de membres absents et ayant donné pouvoir : 07
- Nombre de membres absents et excusés : 05

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604371-20200909-C20200909_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/09/2020

Affichage : 11/09/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



INSTITUTION

ELECTION DU PRESIDENT DU SMEDAR

Le Quorum constaté,

Le Comité du SMEDAR,

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-4, L 2122-7, 8 et 10, et L 5211-2,
- La précédente délibération n°C20200909_01 du 09/09/2020 portant installation des membres du Comité Syndical du SMEDAR,
- Le rapport de présentation.

Considérant qu'après l'installation des membres du Comité, il y a lieu de procéder par la suite à l'élection du Président du SMEDAR ; qu'à cet effet, Monsieur Jacques NIEL, Doyen du Comité, Président de séance, donne lecture des articles L 2122-4, L 2122-7,8,10 et L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales régissant l'élection du Président.

Considérant que M. Jacques NIEL a indiqué par la suite avoir reçu la candidature de M. Monsieur Stéphane BARRÉ.

Considérant qu'aucune autre candidature n'a été présentée, le Président de séance a invité les membres du Comité à procéder à l'élection du Président au scrutin secret et à la majorité absolue, au moyen de boîtiers de vote électroniques et sous le contrôle de Maître Caroline HAUDEBOURG, Huissier de justice.

Il est procédé ensuite à l'élection dont les résultats sont les suivants :

Nombre de délégués en exercice :	64
Nombre de délégués présents :	52
Nombre de délégués présents et représentés :	59
Nombre de votes enregistrés :	58
Nombre d'abstention :	1
Nombre de votes blancs :	3
Nombre de suffrages exprimés :	55
Majorité absolue :	28

Ont obtenu :

M. Monsieur Stéphane BARRÉ :	54 voix
M. Jean-Marc VENNIN :	1 voix

- Déclare Monsieur Stéphane BARRÉ, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, élu Président du SMEDAR et immédiatement installé.

FAIT A GRAND-QUEVILLY LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT

Stéphane BARRÉ